SDOMODE
VALORISATION DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

Guide du tri

et de la réduction des déchets

2023

Présentation de la
Communauté de Communes
Pont-Audemer Val de Risle

La compétence « *collecte* » s'exerce sur les 32 communes de la Communauté de Communes. Le territoire desservi compte 34 014 habitants (population légale en vigueur en 2017, Source INSEE).

Pour assurer cette compétence « collecte » une équipe administrative se tient à la disposition des administrés pour suivre les réclamations ou autres besoins du territoire. La collecte est assurée en régie par 9 agents de collecte pour l'ex-communauté de Communes Pont-Audemer, et en délégation pour le reste du territoire par la société de collecte COVED.

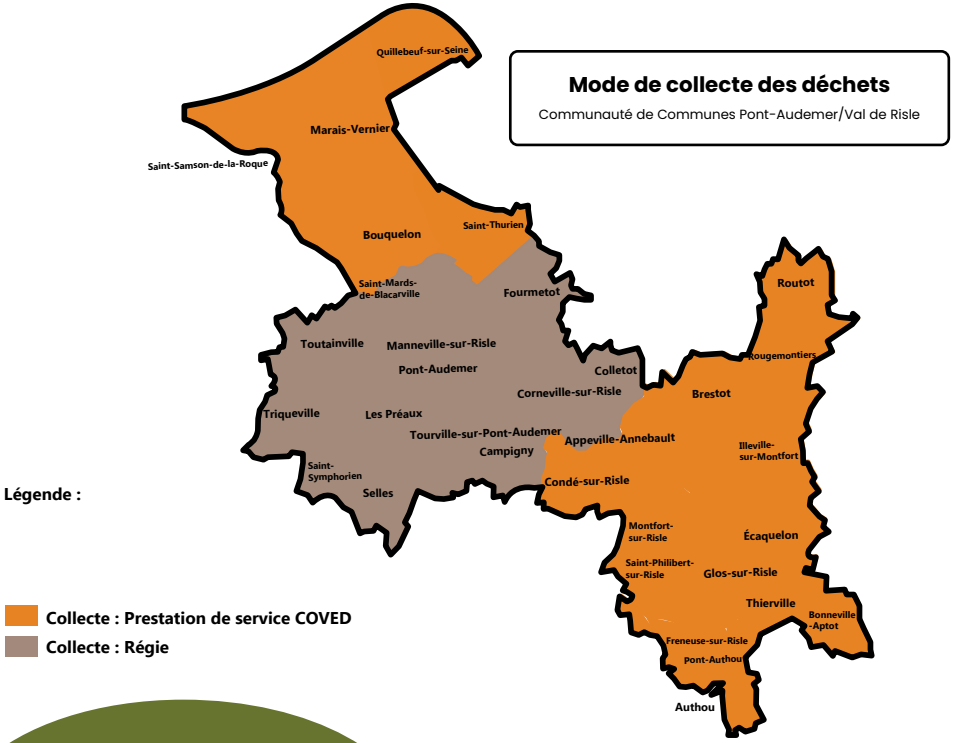

Un calendrier de collecte édité en début d'année est disponible dans chaque Mairie et sur les sites internet de la Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle
et de certaines communes.
Le règlement est aussi téléchargeable sur ce site internet.

Sommaire

Qu'est-ce que le **SDOMODE** 2-3

Le tri dans la **poubelle jaune** 4-5

Les points **d'apport volontaire** 6-8

Les déchèteries **du SDOMODE** 9-11

Le Réemploi 12-14

Réduire **nos déchets** 16-17

Les **restes alimentaires** 18-21

Tout savoir sur **la tarification incitative** 22-23

FAQ sur **la tarification incitative** 24-25

Contacts

Qu'est-ce que le **SDOMODE ?**

Le SDOMODE, Syndicat de Destruction des Déchets de l'Ouest du Département de l'Eure, est un établissement public.
Il a pour fonction le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire.

Pour mener à bien ses missions, le SDOMODE possède différents sites répartis sur son territoire :

- 17 déchèteries
- 800 points d'apport volontaire
- 3 quais de transfert à Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec qui réceptionnent les déchets des différentes poubelles
- 2 plateformes multifilières à Martainville et Beaumontel pour le traitement des déchets verts, du bois et des gravats en provenance des déchèteries
- 1 centre de tri des fibreux (papiers, petits cartons, cartons) à Pont-Audemer
- Le CETRAVAL, centre d'enfouissement et de valorisation énergétique à Malleville-sur-le-Bec

Chaque année,
120 000 tonnes
de déchets traités

6 intercommunalités
adhérentes

Plus de
170 000 habitants

Par le réemploi et le recyclage, le SDOMODE valorise chaque année jusqu'à 60% des tonnages de déchets collectés sur son territoire !

Rien ne serait possible sans les « bons gestes » des habitants.

Réemploi
Emmaüs et Iter'Action sont les acteurs du Réemploi et de la réinsertion professionnel avec des espaces de ventes ouverts au public à Pont- Audemer.
Pont-Audemer
SEINE-MARITIME
Manche
Centre de tri
Préparation des papiers et des cartons en vue de leur recyclage.
Pont-Audemer
Trouville la-Haule
Concassage des gravats
Réutilisation en remblais de chemins, pour les travaux publics...
Plateformes de Beaumontel et Martainville
Beuzeville
Martainville
Pont-Audemer
Bourg-Achard
Grand-Bourgtheroulde
Cormeilles
St-Georges-du-Vièvre
Malleville-sur-le-Bec
Amfreville-Saint-Amand
CALVADOS
Brionne
Drucourt
Serquigny
Valorisation énergétique
Le biogaz qui vient de la décomposition des ordures ménagères sert à produire de l'électricité.
Malleville-sur-le-Bec
Bernay
Beaumontel
EURE
Broglie
Compostage des déchets verts
Valorisation du compost dans les champs, dans les jardins.
Plateformes de Beaumontel et Martainville
Ressourcerie
La Ressourcerie du SDOMODE basée à Menneval, valorise l'ensemble des bennes réemploi de ses déchèteries, privilégiant, sur le reste du territoire, la réutilisation avant le recyclage et la mise au rebut
Menneval
Mesnil-en-Ouche
Déchèteries réservées aux particuliers
Déchèterie réservée aux professionels
Déchèteries accueillant les particuliers et les professionels
ORNE
Rugles
Quais de transfert
3 quais de transfert à Bernay, Pont-Audemer et Malleville sur-le-Bec qui réceptionnent les déchets des différentes poubelles
Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec

Le tri dans la **poubelle jaune**

Sur le territoire du SDOMODE, tous les emballages de la cuisine et de la salle de bain se trient mais, attention, ils ne vont pas tous dans votre bac jaune !

Les 3 catégories de la poubelle jaune

1 Tous les emballages en plastique

(alimentaire, hygiène et entretien)

2 Tous les emballages en métal

(boîtes de conserve, canettes, aérosols, boîtes de biscuits, bouteilles de sirop, barquettes et feuilles en aluminium…)

3 Toutes les briques alimentaires

Important ! On parle bien d'emballages et uniquement d'emballages !

Quelques petits **conseils**

Bien vider, ne pas laver
(les déchets seront lavés dans leur usine de recyclage).

Ne pas emboîter
(sur la chaîne de tri, ils ne pourraient pas être séparés).

Aplatir pour gagner de la place
(les bouteilles dans le sens de la longueur).

Mettre en vrac,
(ne pas utiliser de sacs noirs pour le tri).

Ne pas retirer les bouchons,
(sauf pour amener à une association locale).

Exemples des **erreurs courantes**
qui n'ont rien à faire dans la poubelle jaune

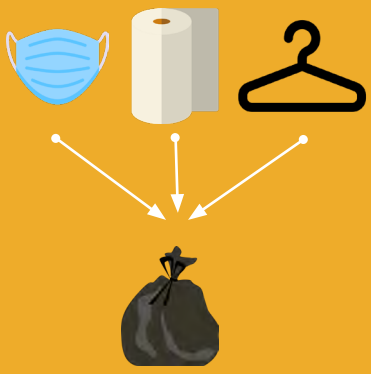

Dans le sac d'ordures ménagères

Dépôt dans les conteneurs réemploi des déchèteries

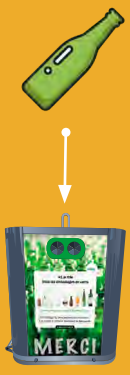

Dans la colonne du verre

En morceaux dans la colonne du papier

Depuis **2017**,
papiers et cartonnettes
ne vont plus
dans la poubelle jaune !

Mais dans la
colonne BLEUE

POURQUOI ?

MEILLEURE VALORISATION

– de salissures de coulures

+ de recyclage

Et les gros cartons ?

Ils sont à déposer à la déchèterie ou dans les conteneurs spécifiques qui existent dans certaines communes.

Il est possible également de les déposer découpés en petits morceaux dans les colonnes bleues.

MAINTIEN DES EMPLOIS

En conservant l'activité
du centre de tri de Pont-Audemer
ce sont environ 20 emplois
qui ont été sauvés.

Les points **d'apport volontaire**

COLONNE DE TRI

Tous les emballages en verre

Bouteilles, canettes et bocaux

Pots (légumes, confiture, yaourt, épices)

Flacons et autres...
(crème de soins, parfum, sirop...)

COLONNE DE TRI

Tous les papiers et emballages en carton

Journaux, catalogues, prospectus

Courriers, enveloppes, livres

Cahiers, bloc-notes et impressions

Tous les emballages en carton

DEEE en déchèterie

Dans le sac d'ordures ménagères

OÙ sont situés les points d'apport volontaire ?

Dans chaque commune, souvent près des mairies, des écoles, des centres commerciaux, ainsi que dans les déchèteries.

La carte de tous les points d'apport est disponible sur le site du SDOMODE :

https://www.sdomode.fr/carte-des-points-dapport-volontaire/

Le SDOMODE veille au vidage régulier des colonnes.

Vous pouvez aussi le signaler par mail à logistique@sdomode.fr en précisant la commune, la rue et le type de déchet dans la colonne.

ATTENTION DANGER !

Quand une colonne est pleine, merci de différer votre apport ou de vous orienter vers une autre colonne.
Le verre au sol est dangereux et les cartons/papiers irrécupérables.

Les déchèteries **du SDOMODE**

Rendez-vous sur notre site internet pour voir les horaires des déchèteries du SDOMODE,

c'est par ici

https://www.sdomode.fr/decheteries/

Quels sont les déchets **acceptés** dans nos déchèteries ?

RÉEMPLOI

PNEUMATIQUES

BRANCHAGES**

PELOUSE

GRAVATS

TEXTILES

MÉTAUX

DEEE
(déchets d'équipements électriques et électroniques)

DÉCHETS VERTS

CARTONS

PLÂTRE

AMEUBLEMENT

PILES / ACCUS

BATTERIES

LAMPES ET NÉONS

ENCOMBRANTS ET DI*

BOIS

HUILES DE VIDANGE

DDS
(déchets diffus spécifiques)

PAPIERS

THUYAS

VERRE

** Déchets Industriels*

*** Longueur maximale 1,50 m.*

Le container Réemploi vous permet de déposer les objets, meubles ou appareils que vous souhaitez donner pour la Ressourcerie et Emmaüs Pont-Audemer.

**Les anciennes ampoules à filament, ne présentant aucune toxicité, sont à jeter dans la poubelle ordinaire.*

Les déchets **refusés en déchèteries**

- Pneus verdis / coupés / déchirés / peints / agricoles / de poids lourd (à retourner vers les garages, concessionnaires, producteurs et importateurs de pneus)
- Les pommes (à composter ou à laisser au pied des pommiers)
- Terre, bauge, torchis mais accepté au CETRAVAL (Malleville-sur-le-Bec) et sur les plateformes multifilières
- Bouteille de gaz (consignée, à retourner vers le vendeur)
- Sacs d'ordures ménagères et tri sélectif

Le Saviez-vous ?

Les Textiles sont à mettre en sac avant de les déposer dans la colonne.

Capsules aluminium : toutes les marques sont acceptées sur l'ensemble des déchèteries.

Filière pneus : Seulement les pneus VL sont acceptés à raison de 4 par an et surtout sans jante.

Tous les sacs fermés dont on ne voit pas le contenu devront être ouverts et vérifiés par le gardien.

Prévenir le Sdomode en cas d'apport supérieur à 4 M^3.

La Ressourcerie **du SDOMODE**

Avec ses 3 espaces, entrepôt, ateliers et boutique, elle permet la récupération, la remise en état et la vente de milliers d'objets issus des dons des particuliers et des professionnels…
La Ressourcerie est chauffée avec une chaudière biomasse qui utilise des sous-produits du bois issus des bennes à bois des déchèteries.

Moins de gaspillage, plus de solidarité et moins de déchets !

1. Dépôt direct à la Ressourcerie du mardi au samedi de **13h30 à 18h**
2. Collecte sur RDV 02 79 26 00 71
3. Dépôt dans les conteneurs réemploi des déchèteries

HORAIRES D'OUVERTURE

du MARDI au VENDREDI	le SAMEDI
BOUTIQUE 10h - 12h30 14h - 19h	BOUTIQUE 10h - 19h
DÉPÔTS 13h30 - 18h	DÉPÔTS 10h - 18h

Fermé les jours fériés

35 bis Route de Rouen, 27300 MENNEVAL

5A Rue des Tanneurs, 27500 Pont-Audemer

Emmaüs Pont-Audemer

Créée en 1966, l'association Emmaüs de Pont-Audemer regroupe environ 62 bénévoles et emploie 5 salariés en CDI et 12 salariés en insertion. Depuis 2016, une convention signée avec le SDOMODE, permet à l'association de récupérer des objets dans les conteneurs réemploi dans certaines de leurs déchèteries.

1. Dépôt direct à l'association
du lundi au vendredi
de **8h30 à 11h45,**
lundi, mardi, jeudi de **14h à 17h,**
vendredi de **14h à 16h**

2. Collecte
sur rendez-vous
02 32 42 53 07

BOUTIQUE
HORAIRES D'OUVERTURE
Mercredi et Samedi
14h à 17h30

Que peut-on **donner ?**

Jouets, vélos, loisirs

Bricolage et jardinage

Appareils électriques

Vaisselle, livres, bibelots

Mobilier

Textiles

HEAD
CARVE
ewt

Réduire **nos déchets**

Pour m'aider, je pense aux 3 R :

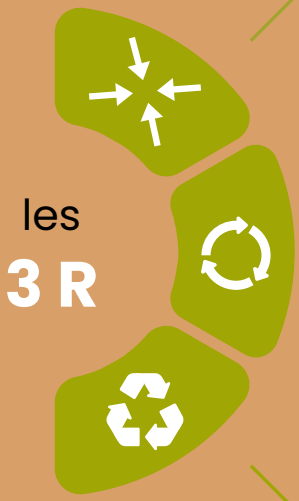

Réduire,
en privilégiant le vrac,
les produits locaux et de saison
ou plus simplement en choisissant
les produits sans suremballage

Réutiliser,
en donnant une seconde vie
à un objet et même en détournant
son utilisation de base
(exemple : un vieux tee-shirt
se transforme en lingettes)

Recycler
dans les poubelles domestiques,
les points d'apport volontaire ou
en déchèterie et faire son compost

Quelques gestes

Je limite mes emballages en achetant des grands conditionnements, des produits concentrés ou des éco-recharges.

Je bois l'eau du robinet et, à l'extérieur, j'utilise une gourde.

Je préfère la vaisselle réutilisable plutôt que jetable pour le bureau, les pique-niques et les fêtes.

Je me sers de chiffons, d'éponges, de serpillières plutôt que de lingettes jetables ou d'essuie-tout.

J'appose un Stop Pub sur ma boîte aux lettres.

Mon guide Écocitoyen

Explications, astuces et recettes...
Tout pour l'écologie citoyenne !

« *Que l'on soit sensible ou non aux problématiques, nous sommes tous concernés par celle-ci. Certaines actions du quotidien peuvent être, une fois rapportée à l'échelle mondiale, bénéfiques pour l'ensemble de notre territoire.*
Ce guide vous dévoile des conseils et des astuces pour limiter votre empreinte écologique en adoptant dès à présent un comportement d'éco-citoyen ! »

En flashant ce code

Les **restes alimentaires**

Les déchets alimentaires représentent 30% du poids de notre poubelle.

Les restes alimentaires sont **naturellement biodégradables.**
Ils sont composés des déchets alimentaires (restes de repas, épluchures de légumes, pain..) et des déchets de jardin (pelouse, taille de haie ou d'arbuste..).

Ces ressources peuvent être réutilisés pour **fabriquer du compost** ou du **biogaz** en alimentant des méthaniseurs. Faisons en sorte de ne pas les gaspiller, rendons à la terre toute la richesse qu'elle nous a donnée et allégeons ainsi notre poubelle d'ordures ménagères !

Pour plus d'informations voir le guide du compostage

Le composteur : une première solution

Mais que peut-on y mettre ?

Eviter les restes de viande, poisson ou fromage, qui pourraient attirer les nuisibles.

A ne pas mettre dans le composteur
Les herbes montées en graine, les plantes porteuses de maladies, les litières minérales d'animaux, la poussière de maison car elle contient trop de matières synthétiques.

Nos conseils :

1) Alterner déchets humides (épluchures, restes de repas, fleurs fanées) et déchets secs (branchages, tailles de haie, copeaux)

2) Remuer au moins 1 fois/mois pour oxygéner.

3) Arroser si nécessaire pour maintenir le compost humide.

4) Recouvrir à chaque apport pour éviter les odeurs.

Nouveau service

Depuis 2023, les communes ont transmis la compétence collecte et traitement des restes alimentaires au SDOMODE.

À l'horizon 2024/2025, toutes les communes seront équipées de solution afin que les habitants puissent trier les restes alimentaires près de chez eux.

En effet, dans le cadre d'une obligation nationale, le SDOMODE souhaite mettre à disposition des colonnes spécifiques pour collecter ces ressources.

Ces nouveaux containers seront placés sur les points d'apport volontaire déjà existants. Une collecte toutes les semaines sera programmée.

1

J'installe mon bioseau dans la cuisine avec le sac kraft à l'intérieur. (ils me seront fournis par le SDOMODE prochainement)

2

Je jette mon sac kraft rempli de mes restes alimentaires dans une colonne dédiée à ces déchets.

3

La colonne est vidée et nettoyée régulièrement par un agent du SDOMODE.

4

Arrivés au CETRAVAL, mes restes alimentaires sont triés par une machine et réduits en pulpe.

5

La pulpe va intégrer un méthaniseur, afin de produire du biogaz et des apports pour le sol.

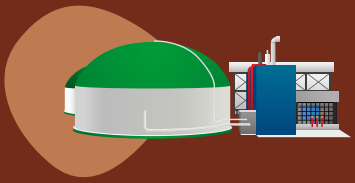

À DÉPOSER DANS LA COLONNE

FRUITS ET LÉGUMES ABIMÉS

RESTES DE REPAS

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET DE LÉGUMES

FROMAGES

COQUILLES D'OEUFS

RESTES DE POISSONS ET DE VIANDES

PAIN

THÉ & CAFÉ

ALIMENT PÉRIMÉ SANS EMBALLAGE

PETIT OS

À NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE

COQUILLAGES

DÉCHETS VERTS

MOUCHOIRS

COUCHES

LIQUIDES

FEUILLES MORTES

GROS OS

CIGARETTES

Le SDOMODE proposera également ce service aux cantines scolaires, aux établissements de soins ainsi qu'aux restaurants et moyennes/grandes surfaces

Pour vous engager dans cette démarche et **réduire de 30% votre poubelle, le SDOMODE vous propose de vous fournir gratuitement un bioseau, des sacs en papier et un guide d'utilisation.**
Vous trouverez ce matériel progressivement dans toutes les déchèteries, mairies ou communautés de communes.

Tout savoir sur
la Tarification incitative

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** est un système de tarification qui encourage les personnes à réduire la quantité de déchets qu'elles produisent en les facturant en fonction de la quantité de déchets qu'elles génèrent.

Elle est liée à la COP21 et à la loi Grenelle de l'environnement, car elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à protéger l'environnement en encourageant la réduction des déchets, la récupération et le recyclage des matières.

Comment la tarification incitative **sera-t-elle composée ?**

Une part fixe : **La TEOM**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est déjà payée par chaque foyer pour financer les services de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers. Elle est calculée à partir de la valeur locative du logement, qui est déterminée par l'Etat.

Elle est facturée aux propriétaires ou aux locataires des immeubles résidentiels ou commerciaux.

L'objectif :

En plus du fait d'inciter à **bien trier** ses déchets et de les réduire, le but est d'inciter à **ne plus sortir et faire collecter une poubelle à moitié vide**, dans laquelle il n'y aurait qu'un sac mais ainsi de ne faire lever son bac qu'une fois sur deux ou même sur trois.

Bon à savoir : un bac non-pucé sera refusé à la collecte

Une part variable : **INCITATIVE**

La CCPAVR a décidé d'évoluer vers une tarification incitative car elle est basée sur le principe du «pollueur-payeur» : plus une personne produit de déchets, plus elle paie.
La part variable prendra en compte le nombre de levées de bacs pour une année dans chaque logement grâce à la puce qui se situe sur chaque bac. Le calcul se fera sur le nombre de levées et non sur le poids.

En somme, la TEOMI est un système de tarification qui vise à inciter les personnes à réduire leur impact environnemental et à réduire les coûts liés à la gestion des déchets.

Foire aux Questions

1 / La tarification incitative est une taxe supplémentaire

NON. La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a fait le choix de passer à la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative). Cette taxe viendra remplacer la taxe actuelle TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).
Les premières mesures (comptabilisation du nombre de levées) seront faites en 2024, pour une première facturation en 2025.

2 / Si je ne sors pas ma poubelle toutes les semaines, elle va sentir mauvais

NON. En parallèle de la mise en place de la tarification incitative, le SDOMODE va mettre en place, à compter de 2024, la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire. Ce sont ces biodéchets (= déchets fermentescibles) qui font que notre poubelle sent mauvais. De ce fait, s'ils sont enlevés de la poubelle, les ordures ménagères pourront être soit compostés, soit déposés en point d'apport volontaire, la poubelle ne sentira plus mauvais d'une part, et son contenu sera diminué.

3 / Avec la tarification incitative, je vais payer plus cher

OUI et NON. Si je ne trie pas mes déchets, je vais effectivement payer plus cher car je devrai sortir ma poubelle chaque semaine.
En revanche, si je fais le tri correctement, que je compose les déchets qui peuvent l'être, et que je dépose mes biodéchets en point d'apport volontaire, ma poubelle d'ordures ménagères sera allégée ;
ainsi je pourrai la sortir moins souvent et ainsi maîtriser ma facture.

4 / Le bac / sac jaune (déchets recyclables) sera-t-il aussi facturée à la levée ?

NON. Son ramassage est inclus dans le service au titre de la part fixe. Je peux présenter autant de sacs à la collecte que je le souhaite. Il peut être tentant d'y glisser des déchets non recyclables pour échapper au système de tarification incitative et minimiser la facture associée : les équipes de ramassage redoubleront de vigilance pour en contrôler la qualité. Toute erreur de tri manifeste sera sanctionnée par le non ramassage de mon sac/bac.

5 / J'ai une résidence secondaire sur la CCPAVR et j'emporte mes déchets à ma résidence principale sur un autre territoire, serai-je facturé ?

OUI. La TEOMI s'applique à tous les usagers du service public. La part fixe couvre les dépenses liées à la gestion des déchèteries, des colonnes à verre, papier et cartonnette, ... services que j'utilise lorsque je suis présent sur le territoire de la CCPAVR.

Attention aux démarchages frauduleux

SOYEZ VIGILANTS ! La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a bien missionné des enquêteurs dans le cadre de cette mise en place de la tarification incitative. Lors de cette enquête, seules des informations sont collectées et **aucun paiement ne vous sera demandé**, que ce soit pour l'enquête (collecte des informations) ou pour le changement de poubelle (à savoir que le changement de poubelle ne se fait pas le jour de l'enquête)

Calendrier prévisionnel de mise en place de La TEOMi
de votre communauté de communes liée au SDOMODE

La mise en place de La TEOMI en deux étapes :

1ère année : phase de test avec facturation à blanc (=vous serez informé de ce que vous auriez dû payer si la tarification était mise en place)

2ème année : mise en place effective

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel

2024 facturation à blanc
2025 mise en place effective

Contacts :

Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle
02 32 41 50 40 (service Environnement)
www.ville-pont-audemer.fr

SDOMODE
(Syndicat de Destruction Des Ordures Ménagères De l'Ouest du Département de l'Eure)
Parc d'activités de la Semaille
348 rue de la Semaille - 27300 BERNAY
02 32 43 14 75 - contact@sdomode.fr - **www.sdomode.fr**

Emmaüs Pont-Audemer
5A Rue des Tanneurs, 27500 Pont-Audemer
02 32 42 53 07

Iter'Action
ZAC la Ferme des Places
762 rue de Gaillon - 27500 Pont-Audemer
02 32 41 79 83

Pour en savoir plus sur le tri et le recyclage

Emballages ménagers et papiers graphiques
www.citeo.com

Appareils électriques, électroniques et ampoules
www.ecologic-france.com

Nous remercions nos partenaires techniques

L'ADEME
www.ademe.fr

La Région Normandie
www.normandie.fr

SDOMODE - Crédit photos : Gilles Allegaume / SDOMODE / Freepik / Adobe Stock - Ne pas jeter sur la voie publique